

AR Prefecture

006-210601233-20230308-9-DE  
Reçu le 16/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mercredi 08 mars 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : jeudi 02 mars 2023

Date d'affichage : jeudi 02 mars 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le :

Affichée en mairie le :

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE  
D'ORGANISER DES ANIMATIONS DANS LE  
CADRE DU SLV CLUB**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	29	32	3	3

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière  
Délibération N° : DCM20230308\_09

Rapporteur : Monsieur BERETTONI  
Secrétaire de séance : Madame DEY

Le mercredi 08 mars 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame FRANQUELIN à Madame BAUZIT  
Madame NESONSON à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur DOMINICI à Monsieur PAUSELLI

**Absent(s) :**

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI, Monsieur ESPINOSA

Mes chers collègues,

OBJET : **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE D'ORGANISER DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU SLV CLUB**

En 2020, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a accordé à la Commune une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sur la plage Landsberg en vue d'organiser des activités estivales à destination des enfants.

Ayant emporté un franc succès auprès des usagers ces trois dernières années, la commune entend renouveler ces activités d'animations estivales pour la saison balnéaire 2023 dans le cadre du SLV CLUB. Ces dernières auront lieu du lundi 10 juillet 2023 au samedi 12 août 2023 inclus et seront à destination des enfants de 6 à 14 ans (zone de jeux, trampolines, structures gonflables, beach volley, beach soccer...). Le SLV CLUB sera toujours réalisé en régie par les services de la Ville. La nouveauté pour cette année est l'éventuelle installation d'un bassin d'apprentissage à la baignade sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires avant l'été.

Ces activités auront lieu sur le même site que les années précédentes, dans une zone dédiée et dans le périmètre matérialisé et sécurisé de 875 m<sup>2</sup>. Il est précisé que les éléments nécessaires à la matérialisation du périmètre et aux activités seront démontables.

A cet égard, la Commune a sollicité la DDTM afin de pouvoir bénéficier de ladite autorisation par le biais d'un avenant à la concession des plages naturelles. Toutefois et afin de faciliter les démarches administratives, une simple autorisation d'occupation pourrait être accordée à la Commune pour la saison 2023.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « Finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 27 février 2023.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la DDTM afin d'obtenir l'autorisation d'occuper un périmètre d'une superficie de 875 m<sup>2</sup> destiné à accueillir une aire de jeux sur la plage LANDSBERG dans le cadre du SLV CLUB et ce, du 10 juillet 2023 au 12 août 2023 inclus.

**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la DDTM afin d'obtenir l'autorisation d'occuper un périmètre d'une superficie de 875 m<sup>2</sup> destiné à accueillir une aire de jeux sur la plage LANDSBERG dans le cadre du SLV CLUB et ce, du 10 juillet 2023 au 12 août 2023 inclus.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

OBJET : **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE D'ORGANISER DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU SLV CLUB**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME  
**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**  
**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**  
**Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

